

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mercredi, 2 juillet 2003, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Pierre Diamond, Gabriel Ducharme, Manon Handfield, Lucie Legault, Louise Legault-Choquette, André Mc Nicoll, Yvan Noël, Hélène Roberge, Paul St-Onge, Line Tessier, Alain Villemure ainsi que Hélène Leblanc et Diane Miron, représentantes du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : mesdames et messieurs Yves Ballard, Huguette Bussièrès, Jean-Louis Lachapelle, Alain Langlois, Marc-André Lehoux, Anne-Marie Loiselle, Jean-François Rabouin et Renée Roy.

Assistent également à cette séance : mesdames Ginette Jacques, directrice générale, Monique Hébert, directrice générale adjointe, Suzanne Séguin, secrétaire générale et messieurs Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Yvan Gauthier, directeur général adjoint, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, France Langlais, directrice par intérim du Service des ressources éducatives et Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-001-07-03 Il est proposé par monsieur Yvan Noël d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2003.
4. Affaires relatives à la dernière séance.
5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
 - 6.1. Budget des établissements 2003-2004 / autorisation de dépenser
 - 6.2. Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives avec la Municipalité de Saint-Amable / adoption

- 6.3. Protocole d'entente relatif à la contribution financière de la Ville de Contrecoeur et à l'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles, sportives et communautaires entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Contrecoeur / adoption
- 6.4. Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire / adoption
- 6.5. Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives avec la Municipalité de Mc Masterville / adoption
- 6.6. Protocole d'entente relatif au financement des travaux d'aménagement requis pour mettre en place la bibliothèque municipale-scolaire de l'École d'éducation internationale et à son fonctionnement entre la Commission scolaire des Patriotes et la Municipalité de Mc Masterville / adoption
- 6.7. Édifice du 480 boulevard Laurier à Mont-Saint-Hilaire / addenda au contrat existant
- 6.8. Règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire
- 6.9. Répartition des services éducatifs / année scolaire 2003-2004
- 6.10. Politique de l'adaptation scolaire / adoption
- 6.11. Politique relative à la fréquentation scolaire / adoption
- 6.12. Projet de politique relative aux écoles à vocation particulière et aux projets particuliers et règles de financement
- 6.13. Demandes de révision d'une décision touchant un élève
- 6.14. Modification au calendrier scolaire 2003-2004 / École d'éducation internationale
- 6.15. Projet de politique de maintien et de fermeture des établissements / adoption
- 6.16. Protocole d'entente de financement, d'utilisation et d'entretien pour l'aménagement de deux terrains de football et cession par bail emphytéotique d'une parcelle de terrain sur le lot 38-373 intervenu entre la Commission scolaire des Patariotes et la Ville de Beloeil
- 6.17. Ville de Varennes / désignation d'une personne physique dans le but de représenter une personne morale.

7. Information :

- 7.1. Affectation des cadres d'établissement et de service / année scolaire 2003-2004
- 7.2. Demandes de congé sans traitement 2003-2004 / personnel cadre
- 7.3. Rapport des dérogations
- 7.4. École d'éducation internationale / état de situation
- 7.5. État des inscriptions / effectif scolaire septembre 2003.

8. Affaires diverses.

9. Parole au public.

10. Parole aux membres du Conseil.

11. Ajournement de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 JUIN 2003

C-002-07-03

Il est proposé par monsieur Pierre Diamond d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2003 et ce, tel que rédigé.

Votent en faveur : 10
S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

4. AFFAIRES RELATIVES À LA DERNIÈRE SÉANCE

Le rapport des dérogations sera traité au point 7.3.

Madame Luce Deschênes Damian se joint à l'assemblée.

5. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Guy Beauchesne, porte-parole des parents des enfants qui fréquentent la classe DGD (difficulté grave de développement) à l'école Saint-Mathieu de Beloeil, explique les motifs des parents à l'effet de demander à la Commission scolaire de maintenir un 3^e groupe DGD à Beloeil. Ces motifs sont répertoriés dans un document déposé aux membres du Conseil et versé au dossier.

Le président, monsieur Gabriel Ducharme, ainsi que monsieur Jean-Louis Tousignant, coordonnateur de l'adaptation scolaire, apportent quelques précisions relatives à cette situation.

Monsieur Paul St-Onge se joint à l'assemblée.

Madame Geneviève Giroux, représentante d'un groupe de parents de Boucherville, manifeste son insatisfaction du fait que 19 élèves ont été transférés vers d'autres écoles en raison de la fermeture d'un groupe de 2^e année à l'école Les Jeunes Découvreurs. Elle exprime le souhait que la Commission scolaire révise sa décision et qu'elle réévalue les critères d'inscription des élèves à l'automne.

D'autres parents d'élèves de l'école Les Jeunes Découvreurs interviennent dans le même sens que madame Giroux et disent déplorer cet état de situation.

Le président, monsieur Gabriel Ducharme, explique les motifs qui ont amené la Commission scolaire à prendre une telle décision.

Monsieur Couture, de l'OPHQ, désire rappeler aux membres du Conseil l'impact des changements auprès de la clientèle ordinaire et de la clientèle EHDAA.

Monsieur Robby Royer, président du conseil d'établissement de l'école de la Passerelle, fait lecture d'une lettre accompagnée d'une pétition par laquelle les parents de cette école s'opposent à l'intégration d'un groupe de 6^e année plutôt que d'un groupe de 1^{re} année de l'école de la Roselière dans leur école.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.1 Budget des établissements 2003-2004 / autorisation de dépenser

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le dossier susmentionné.

Considérant les dispositions de l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant la situation particulière découlant du retard du ministère de l'Éducation à faire connaître les paramètres d'allocation 2003-2004;

C-003-07-03 Il est proposé par monsieur Yvan Noël d'autoriser les directions d'établissement à procéder aux dépenses requises pour le bon fonctionnement de l'école jusqu'à la présentation ultérieure des prévisions budgétaires de l'année scolaire 2003-2004, au plus tard le 30 septembre 2003, dans le respect des orientations budgétaires retenues.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives avec la Municipalité de Saint-Amable / adoption

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant le projet de protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives avec la Municipalité de Saint-Amable;

Considérant l'approbation du conseil d'établissement des écoles François-Williams, le Sablier et de l'Envolée;

Considérant l'approbation du conseil municipal de Saint-Amable;

C-004-07-03 Il est proposé par madame Line Tessier d'adopter le Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives entre la Commission scolaire des Patriotes et la Municipalité de Saint-Amable.

Que la Commission scolaire des Patriotes partage les revenus entre le Service des ressources matérielles et l'école, au prorata des dépenses assumées par chacun.

Que le président et la directrice générale soient autorisés à signer ledit document.

Que copie dudit protocole d'entente soit déposée à l'annexe ACC-001-07-03.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3 Protocole d'entente relatif à la contribution financière de la Ville de Contrecoeur et à l'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles, sportives et communautaires entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Contrecoeur / adoption

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant le projet de protocole d'entente relatif à la contribution financière de la Ville de Contrecoeur et à l'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles, sportives et communautaires entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Contrecoeur;

Considérant l'approbation du conseil d'établissement de l'école Mère-Marie-Rose;

C-005-07-03 Il est proposé par madame Manon Handfield d'adopter le protocole susmentionné, lequel est déposé à l'annexe ACC-002-07-03 et fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le président et la directrice générale soient autorisés à signer ledit document après la réception de l'acceptation du conseil municipal de la Ville de Contrecoeur.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4 Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire / adoption

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant le projet de protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

Considérant l'approbation du conseil d'établissement des écoles de la Pommeraie, de l'Aquarelle, Au-Fil-de-l'Eau (pavillon Desrochers) et de l'école secondaire Ozias-Leduc;

Considérant l'approbation du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

C-006-07-03 Il est proposé par monsieur André Mc Nicoll d'adopter le Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que la Commission scolaire des Patriotes partage les revenus entre le Service des ressources matérielles et l'école, au prorata des dépenses assumées par chacun.

Que le président et la directrice générale soient autorisés à signer ledit document.

Que copie dudit protocole d'entente soit déposée à l'annexe ACC-003-07-03.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5 Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives avec la Municipalité de Mc Masterville / adoption

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant le projet de protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives avec la Municipalité de Mc Masterville;

Considérant l'approbation du conseil d'établissement de l'École d'éducation internationale et de l'école La Farandole;

Considérant l'approbation du conseil municipal de la Municipalité de Mc Masterville;

C-007-07-03 Il est proposé par madame Louise Legault-Choquette d'adopter le Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives entre la Commission scolaire des Patriotes et la Municipalité de Mc Masterville.

Que la Commission scolaire des Patriotes partage les revenus entre le Service des ressources matérielles et l'école, au prorata des dépenses assumées par chacun.

Que le président et la directrice générale soient autorisés à signer ledit document.

Que copie dudit protocole d'entente soit déposée à l'annexe ACC-004-07-03.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.6 Protocole d'entente relatif au financement des travaux d'aménagement requis pour mettre en place la bibliothèque municipale-scolaire de l'École d'éducation internationale et à son fonctionnement entre la Commission scolaire des Patriotes et la Municipalité de Mc Masterville / adoption

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes et la Municipalité de Mc Masterville se sont entendues sur les termes et conditions du protocole d'entente susmentionné;

Considérant l'accord du conseil d'établissement de l'École d'éducation internationale;

C-008-07-03 Il est proposé par monsieur André Mc Nicoll d'adopter le protocole d'entente relatif au financement des travaux d'aménagement requis pour mettre en place la bibliothèque municipale-scolaire de l'École d'éducation internationale et à son fonctionnement entre la Commission scolaire des Patriotes et la Municipalité de Mc Masterville.

Que le président et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents afférents à cette entente.

Que copie dudit protocole d'entente soit déposée à l'annexe ACC-005-07-03.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.7 Édifice du 480 boulevard Laurier à Mont-Saint-Hilaire / addenda au contrat existant

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant le bail de location existant entre la Commission scolaire des Patriotes et le CLSC-CHSLD des Patriotes pour une partie de l'immeuble sis au 480 boulevard Sir-Wilfrid-Laurier à Mont-Saint-Hilaire;

Considérant la demande du CLSC-CHSLD des Patriotes à l'effet d'étendre le bail de location à l'ensemble de l'immeuble sis au 480 boulevard Sir-Wilfrid-Laurier à Mont-Saint-Hilaire;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes a tout intérêt à accepter la demande du CLSC-CHSLD des Patriotes;

Considérant que les deux parties se sont entendues sur les conditions de location;

C-009-07-03 Il est proposé par monsieur Yvan Noël de modifier le bail de location actuel entre la Commission scolaire des Patriotes et le CLSC-CHSLD des Patriotes en adoptant l'addenda #1 déposé à l'annexe ACC-006-07-03 et faisant partie intégrante des présentes.

Que le président et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents afférents à cette entente.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.8 Règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire

La directrice par intérim du Service des ressources éducatives, madame France Langlais, présente le dossier susmentionné.

Considérant l'article 233 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant les consultations réalisées et les avis reçus;

C-010-07-03 Il est proposé par monsieur Paul St-Onge d'adopter les règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Huis clos

C-011-07-03 Il est proposé par monsieur Yvan Noël de suspendre temporairement la séance du Conseil pour tenir une brève séance de travail.

Retour à l'assemblée publique

C-012-07-03 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian que l'assemblée redevienne publique.

6.9 Répartition des services éducatifs / année scolaire 2003-2004

La directrice par intérim du Service des ressources éducatives, madame France Langlais, présente le dossier susmentionné.

Considérant l'article 236 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant les consultations réalisées et les avis reçus;

C-013-07-03 Il est proposé par madame Line Tessier d'adopter la répartition des services éducatifs pour l'année scolaire 2003-2004.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.10 Politique de l'adaptation scolaire / adoption

Le coordonnateur de l'adaptation scolaire, monsieur Jean-Louis Tousignant, présente le dossier susmentionné.

Considérant l'article 235 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant les consultations réalisées et les avis reçus;

C-014-07-03 Il est proposé par monsieur Alain Villemure d'adopter la Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, laquelle est déposée à l'annexe ACC-007-07-03.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.11 Politique relative à la fréquentation scolaire / adoption

La directrice par intérim du Service des ressources éducatives, madame France Langlais, présente le dossier susmentionné.

Considérant les articles 14, 17, 18 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant les consultations réalisées et les avis reçus;

C-015-07-03 Il est proposé par monsieur Yvan Noël d'adopter la Politique relative à la fréquentation scolaire, laquelle est déposée à l'annexe ACC-008-07-03.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.12 Projet de politique relative aux écoles à vocation particulière et aux projets particuliers et règles de financement

Après discussion, le sujet sera repris cet automne.

6.13 Demandes de révision d'une décision touchant un élève

Ce sujet est reporté à la séance en ajournement du 26 août prochain.

6.14 Modification au calendrier scolaire 2003-2004 / École d'éducation internationale

Ce sujet est reporté à la séance en ajournement du 26 août prochain.

6.15 Projet de politique de maintien et de fermeture des établissements / adoption

Ce sujet est reporté à la séance en ajournement du 26 août prochain.

6.16 Protocole d'entente de financement, d'utilisation et d'entretien pour l'aménagement de deux terrains de football et cession par bail emphytéotique d'une parcelle de terrain sur le lot 38-373 intervenu entre la Commission scolaire des Patariotes et la Ville de Beloeil

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant la demande des municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire et Otterburn Park à l'effet d'aménager deux terrains de football sur les espaces disponibles de l'école secondaire Polybel, dont un à l'intérieur de la piste et pelouse;

Considérant l'accord du conseil d'établissement de l'école secondaire Polybel;

Considérant que les coûts des travaux d'aménagement et d'entretien des terrains et des voies d'accès ainsi aménagés seront assumés par la Ville de Beloeil;

Considérant que pour construire un bâtiment (chalet) pour entreposer le matériel de football, la Ville de Beloeil doit être propriétaire du fonds de terrain;

C-016-07-03 Il est proposé par monsieur André Mc Nicoll :

- d'adopter le «Protocole d'entente de financement, d'utilisation et d'entretien pour l'aménagement de deux terrains de football et la cession par bail emphytéotique d'une parcelle de terrain sur le lot 38-373 à intervenir entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Beloeil» pour une durée de 25 ans, le tout sous réserve que les travaux extérieurs qui seront exécutés après le 7 septembre 2003 le soient en dehors des heures de classe;
- d'autoriser le président et la directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette entente;
- de déposer copie dudit protocole d'entente à l'annexe ACC-009-07-03.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.17 Ville de Varennes / désignation d'une personne physique dans le but de représenter une personne morale

Mesdames et messieurs les commissaires conviennent de ne pas donner suite à cette demande de la Ville de Varennes et de laisser les citoyens se prononcer sur le Règlement numéro 621.

7. INFORMATION :

7.1 Affectation des cadres d'établissement et de service / année scolaire 2003-2004

Dépôt d'une liste.

7.2 Demandes de congé sans traitement 2003-2004 / personnel cadre

La directrice générale, madame Ginette Jacques, fait le point sur cette question.

7.3 Rapport des dérogations

La directrice par intérim du Service des ressources éducatives, madame France Langlais, présente le rapport susmentionné.

7.4 École d'éducation internationale / état de situation

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, fait rapport sur l'échéancier des travaux de rénovation de l'édifice Richelieu Valley.

7.5 État des inscriptions / effectif scolaire septembre 2003

Un rapport est déposé.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale, madame Ginette Jacques, invite mesdames et messieurs les commissaires à la «Fête de la rentrée» qui se tiendra le mercredi, 27 août 2003 à l'école secondaire De Mortagne.

Monsieur le président, Gabriel Ducharme, remercie mesdames et messieurs les commissaires pour l'excellence de leur contribution durant l'année scolaire 2002-2003.

11. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-017-07-03 À 00 h 05, il est proposé par madame Suzanne Chartrand d'ajourner la présente séance au mardi, 26 août 2003, à 20 heures.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

président

secrétaire générale

SS/ag